

Nos assurances :

- **Assurance GARANTIE LOYERS IMPAYES (GLI)** – Assurance facultative

Chez ASSURANCE CHEVALIER – **coût 2,5% TTC des encaissements.**

Les garanties de cette assurance :

Nature des garanties		Durée d'indemnisation	Plafonds	Franchise
GARANTIE DE BASE				
Loyers Impayés	Sommes dues par le locataire	Illimitée	100% du loyer charges comprises mensuel déclaré*	Dépôt de garantie
	Mise en place d'un Plan d'apurement		7.000 €* Aucune Franchise	
	Frais de contentieux			
GARANTIES COMPLEMENTAIRES				
Dégradations immobilières	Détériorations et destructions immobilières	N/A	8.000 €* Dépôt de garantie (excepté lorsque le dépôt de garantie aura été retenu au titre de la garantie Loyers Impayés)	
	Perte pécuniaire	2 mois (de loyer et de charges)		
Départ Présumé	Décès du locataire	3 mois (de loyer et de charges)	Aucune Franchise 1 ^{er} mois : 90%* du dernier loyer charges comprises mensuel déclaré 2 ^{ème} mois : 80%* 3 ^{ème} mois : 70%*	
	Préavis réduit	2 mois (de loyer et de charges)		

* Plafond compris dans la limite du plafond global : 80 000 € par sinistre

- **Assurance Propriétaire Non occupant (PNO)** – Assurance obligatoire

Chez Assurance GALIAN – **70 euros TTC / an pour logement (+ dépendances) de – 200 m2**

Les avantages pour les clients

Une solution d'assurance qui :

- Répond parfaitement à l'obligation d'assurance de responsabilité civile que la loi ALUR leur impose.
- Offre une protection adaptée pour mes propriétaires non occupants :
 - Lorsque le logement est vacant,
 - Lorsque le locataire n'est plus ou insuffisamment assuré,
 - Lorsque les dégâts ne sont pas pris en charge par l'assurance de l'immeuble.